

Programme de formation Permis AM Option Voiturette

Module A : Formation pratique hors circulation (durée 2 heures)

La découverte des principaux éléments du véhicule – Contrôles indispensables à l'entretien et maintien de la sécurité

- Tableau de bord : compteur, voyants, témoins - Eclairage : Vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Régler la hauteur du projecteur - Freins : en fonction du type de freins (à tambours ou à disque), savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau du liquide de freins - Pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs - Chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage - huile moteur : connaître l'emplacement du réservoir, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire. - Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques - Carburant : connaître l'emplacement du réservoir et savoir vérifier le niveau

La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) - Réglage du/des rétroviseurs - Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercice avec et sans passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule (pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité).
- Tourner à droite et à gauche, réaliser des virages et demi-tour (importance du regard).
- Pour les cyclomoteurs, exercices avec et sans passager, le maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Module B et D : Formation pratique en circulation (durée 4 heures effective par élève)

Le formateur doit insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect du Code de la route.
- De la prise d'informations, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers.
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.
 - Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes. Savoir démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation tout en s'insérant en sécurité dans la circulation et en prenant en compte la vitesse des autres véhicules et en s'assurant d'être bien vu.
 - L'élève doit également savoir ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter : freinage et maintien de la stabilité du véhicule, arrêt et départ en circulation (feux, stop).

Recherche des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection, évaluer la visibilité, adapter sa vitesse,
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage, s'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

Changer de direction :

Avertir de son intention.

Se placer ; tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts... Adapter sa vitesse, respecter les règles de priorité et dégager l'intersection.

Module C : Sensibilisation aux risques (durée 1 heure) Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, ce module doit être organisé entre les modules B et D précités en abordant la sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur, et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules : ✓ La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). ✓ Échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. ✓ Échange sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Public concerné et prérequis :

- Avoir 14 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Avoir satisfait à une évaluation préalable

Objectifs : Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette.

Matériel requis obligatoirement apporté par le stagiaire :

- Casque homologué norme CE.
- Gants norme CE.
- Blouson moto.
- Pantalon moto.
- Bottes ou chaussures montantes moto.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Moyens audio-visuels (vidéo projection)
- Tests théoriques ICI CODE
- Véhicules de catégorie A2 conformes aux exigences permis de conduire A2.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention moto-école
- Livret de formation
- Pistes de manœuvre conformes aux exigences permis de conduire avec petit matériel nécessaire aux évolutions sur plateau (cônes...)

Intervenants : Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.